



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du jeudi 02 mars 2023

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 02 mars 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 8

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, Mme Myriam BOURACHOT, M. Pierre MATICHARD, M. Alain LASSALLE, M. Bernard PERON, Mme Mireille DURANTET,

Excusés: M. Christian CACHARD (pouvoir à Mme Isabelle LANOIX), Mme Lucile DA CONCEICAO DE JESUS (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Jean-Luc RAMILLIEN (pouvoir à M. Bernard PERON),

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD., Mme Nathalie JACQUET,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 06 et constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2023,
- 2- Vote des comptes de gestion 2022, budget de la commune et de l'assainissement,
- 3- Vote des comptes administratifs 2022, budget de la commune et de l'assainissement,
- 4- Affectation des résultats, budget de la commune et budget de l'assainissement,
- 5- SDE 03 renouvellement des foyers d'éclairage public,
- 6- Obligation règlementaire portant sur la défense incendie de la commune,
- 7- Devis entreprise Desmard (cimetière),
- 8- Projet achat de tracteur avec broyeur,
- 9- Motion contre les fermetures de classes,
- 10- Questions diverses,

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2023.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir approuver le procès-verbal de la réunion en date du 22 décembre 2022. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Vote des comptes de gestion 2022, budget de la commune et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion 2022 qui font ressortir un résultat global de **35 421.74 €** pour le budget de la commune et un résultat global de **35 446.68 €** pour le budget de l'assainissement. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

3- Vote des comptes administratifs 2022, budget de la commune et de l'assainissement.

Monsieur Alain LASSALLE, adjoint au Maire et doyen de la séance présente les comptes administratifs 2022 qui font ressortir un résultat global de **35 421.74 €** pour le budget de la commune et un résultat global de **35 446.68 €** pour le budget de l'assainissement. Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

4- Affectation des résultats du budget de la commune et du budget de l'assainissement.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats au budget de la commune 2023 comme suit :

Affectation à l'article 1068 (recette investissement) : 127 242.70 €
Résultat reporté en fonctionnement à l'article 002 (recette fonctionnement) : 10 527.41 €
Résultat d'investissement reporté à l'article 001 (dépense investissement) : 102 348.37 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats au budget de l'assainissement 2023 comme suit :

Affectation à l'article 1068 (recette investissement) : 0 €
Résultat reporté en fonctionnement à l'article 002 (recette fonctionnement) : 11 056.23 €
Résultat d'investissement reporté à l'article 001 (dépense d'investissement) : 24 390.45 €

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les affectations des résultats.

5- SDE 03 renouvellement des foyers d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le devis établi par le SDE 03 en novembre 2022, pour le renouvellement de 47 foyers d'éclairage public. Celui-ci a été réactualisé, la contribution communale s'élève désormais à 8 256 €. Le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité, le règlement de la cotisation sera de 1 710 € sur 5 ans.

6- Obligation réglementaire portant sur la défense incendie de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune afin d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Allier. Un arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie sera rédigé pour permettre de réaliser les contrôles techniques annuels pour les PEI publics sous pression, s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés et de réaliser les conventions avec les propriétaires de PEI privés.

7- Devis entreprise DESMARD (Cimetière)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de continuer d'effectuer des reprises de concessions au cimetière communal. L'entreprise DESMARD a établi un devis de 1 756,80 € TTC. Une plus-value de 1440 € TTC sera appliquée pour la démolition éventuelle de l'un des caveaux. Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à valider le devis et à inscrire la dépense au BP 2023 de la commune.

8- Projet d'achat d'un tracteur avec broyeur

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet d'achat d'un tracteur avec un broyeur, un devis a été réalisé par l'établissement Carton. Le prix du tracteur est de 24 000 € TTC, celui du broyeur s'élève à 4 560 € TTC. Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à valider les devis et à inscrire les dépenses au BP 2023 de la commune.

9- Motion contre la fermeture des classes

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à voter une motion contre la fermeture des classes prévues dans l'Allier en septembre 2023. En effet, l'inspection d'académie a décidé de fermer 29 classes à la rentrée de septembre 2023.

10- Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant traité, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05

Fait à Le Breuil, le 03 mars 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



Adoption du procès-verbal le 6 Avril 2023

Le Maire,

Jacky PERROT



La secrétaire de séance,

Isabelle LANOIX

